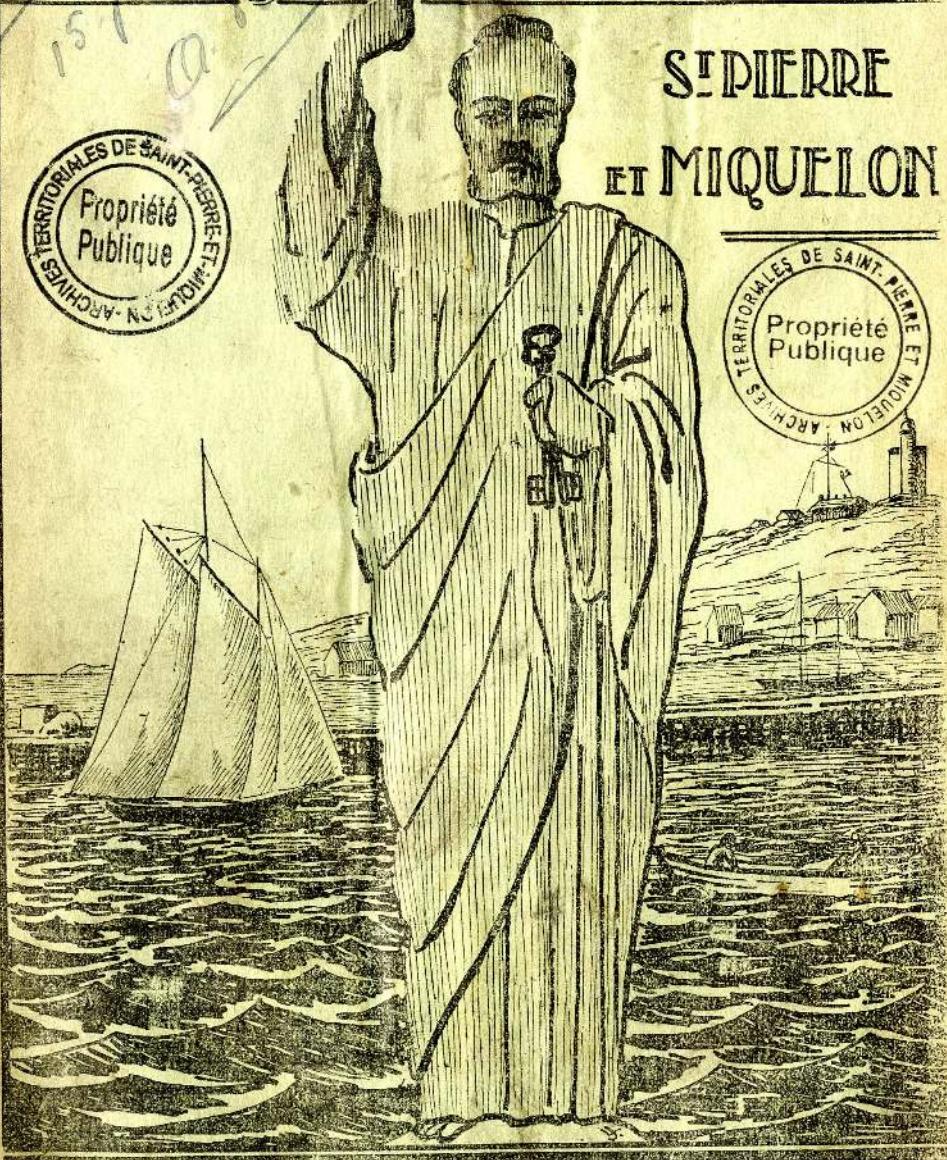


Le Royer Paroissial

Saint-Pierre
et Miquelon

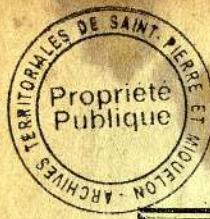


BULLETIN MENSUEL

15 JANVIER

1937

13^e Année. -- N° 157



LESPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIERE - SAINT-PIERRE

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs
Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis.
Verre ordinaire et imprimé, etc.

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAINS
CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères
CRAWFORD - Enterprise - RICHMOND

Radios

SCOTT de LUXE ALLWAVE



derniers modèles 11 et 15
lampes livrés avec Antenne
Spéciale et Jeu de lampes de
rechange. Le Scott de Luxe
n'existe pas en série. - Chaque
appareil exécuté sur Commande
est livré avec garantie

de 5 ans.

Prospectus et Prix sur demande

H. A. PATUREL

agent, à Saint Pierre et Miquelon.

Propriété
Publique



Julien MORAZÉ

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Liqueurs
Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres
Warehouse avec Quai

REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y.

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineering Co, Middletown, Conn

Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil Co of New-York, Socony.

Dépositaire des Cigarettes et Tabac « NATIONALE »

Poste distributeur d'ESSENCE de l'Imperial Oil Co Ltd.

FREE AIR

SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)

Louis Hardy Legranvillais,

AGENT Imperial Oil Limited

Great West Wine Co

Bellin et Bourrisset: Vins de Bourgogne

Delbeck et Cie, Reims - Champagnes

Fournier-Demars de Bourges -

Liqueurs.

Pierre LÉGASSE

Boulangerie - Epicerie

Commission - Consignation

Grains et Farines en gros et
en détail.

Pierre LE TIEC

Alimentation générale

Produits de choix

Demi-gros et détail

LA « MORUEFRANÇAISE »

Sous-Agence Nord

Denrées de toutes sortes.

PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes

Articles divers

American House

Vins et spiritueux. - Quai de la Roncière

GAUTIER Frères

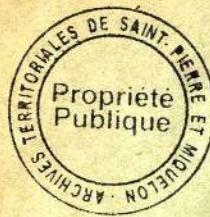
Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires

Pension-Restaurant

Mme Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

HOTEL ROBERT

Quai de la République



4

Qu'importe le manque de
lait frais,
du moment qu'il y a
du lait évaporé NESTLÉ



Radios Philco

ATLANTIC TRADING CO. Agents de
Radios « PHILCO », ont quelques postes. modèles
1936, à des prix réduits. Tous en bon état de
fonctionnement. Liquidation pour faire place
aux modèles 1937.



Service paroissial et Renseignements divers

INSCRIPTION DE MESSES. — S'adresser au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Pendant les vacances, à 5 h. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

BAPTÈMES. — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

A l'occasion d'un baptême solennel à l'église, on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif affiché à la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit présenté *dans les huit jours* qui suivent sa naissance.

Le baptême privé, appelé aussi *ONDÖIEMENT*, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être supplémentées au plus tôt

PARRAIN, MARRAINE. — Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté « par procureur » c'est-à-dire par une autre personne ; dans ce cas, cette personne ne contracte aucune parenté spirituelle.

MARIAGES. — *Au moins quinze jours avant*, se présenter pour les publications. Fournir les *certificats de baptême de date récente*, si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs : les actes de dispenses, s'il y a lieu.

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé : celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (C. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

COMMUNION A DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

FUNÉRAILLES. — Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres s'adresser sans retard au presbytère.

BBLIOTHÈQUE PAROISSIALE. — Elle est ouverte chaque dimanche, après la grand'messe.



Calendrier du Mois de Février 1937.

2 Mardi.— Purification de la Ste Vierge.— *La solennité est renvoyée au dimanche 7 février.*— Anniversaire de la mort, en 1852, du Vénérable Serviteur de Dieu François-Marie Paul Liberman, un des Fondateurs de la Congrégation du St Esprit et du Saint Cœur de Marie.— Le soir à 6 h., chapelet et salut.

4 Jeudi.— St André Corsini, év. et conf.— Le soir à 8 h., Heure Sainte pour les Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

5 Vendredi.— 1^{er} du mois.— Ste Agathe, vierge et mart.— A 8 h., messe du Sacré-Cœur, puis exposition du T. S. Sacrement pour toute la journée.— Le soir à 8 h., Office en l'honneur du Sacré-Cœur.

6 Samedi.— Jour du Saint Rosaire.— St Tite, év., et conf.— Anniversaire de l'élection en 1922 de N. S. P. le Pape Pie XI.— Le soir à 6 h., chapelet et salut.

7 Dimanche de la Quinquagesime.— Solennité de la Purification de la Ste Vierge.— Avant la messe de 10 h., bénédiction des Cierges et procession à l'intérieur de l'église.— Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes. Après la messe, exposition du T. S. Sacrement pour les prières dites des *Quarante Heures*.— A 2 h., Vêpres, chapelet.— A 8 h., Complies et procession du T. S. Sacrement à l'intérieur de l'église.— A 9 h., Adoration nocturne pour les Hommes dans la chapelle du Sacré-Cœur.

8 Lundi.— St Jean de Matha, conf.— Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement.— Le soir à 8 h., Complies, chapelet, bénédiction.— A 9 h., Adoration nocturne pour les Hommes.

9 Mardi.— 2^{ème} du mois.— St Cyrille d'Alexandrie, év., conf., et doct.— A 7 h., messe du Tiers-Ordre.— A 8 h., messe des enfants, com. générale de la Ligue Eucharistique.— Après la messe, exposition du T. S. Sacrement. Le soir à 6 h., complies, chapelet, bénédiction.— A 8 h., au Foyer Paroissial, soirée récréative.

10 Mercredi des Cendres et Commencement du Carême.— A 8 h., bénédiction et imposition des Cendres, puis Sainte Messe.— Le soir à 8 h., Instruction, imposition des Cendres aux personnes qui ne les auraient pas reçues le matin et salut.

11 Jeudi.— Fête de l'apparition de l'Immaculée à Lourdes en 1858 et fête de St Adolphe.— A 8 h., messe de Monseigneur avec chants.— Le soir à 6 h., chapelet et salut ; à 8 h., réunion de l'Heure Sainte pour les Dames et Jeunes Filles.

12 Vendredi.— 1^{ère} anniversaire du couronnement de N. S. P. le Pape Pie XI. Le soir, à 8 h., chemin de la Croix et salut.

13 Samedi.— 2^{ème} du mois.— Le soir, à 8 h. ½ , Radio : Causerie religieuse.

14 Dimanche.— 1^{er} du Carême.— Après les vêpres, instruction pour les personnes de langue anglaise dans la chapelle du Sacré Cœur.

17 Mercredi.— 3^{ème} du mois.— Jour de l'Association des Mères chrétiennes.— Quatre Temps, avec *jeûne et abstinence*.— Le soir à 8 h., instruction du Carême prières de l'Association, salut.

19 Vendredi.— Quatre Temps, avec *jeûne et abstinence*.— Le soir à 8 h., chemin de la Croix et salut.

20 Samedi.— Quatre Temps avec *jeûne et abstinence*.

21 Dimanche.— 3^{ème} du mois.— 2^{ème} du Carême.— A la messe de 8 h., communion des jeunes filles.— Après les Vêpres, réunion des Enf. de Marie dans chapelle du Sacré Cœur.

24 Mercredi.— St Mathias, apôtre.— Le soir à 8 h., instruction de carême et sa-



26 Vendredi.— Le soir à 8 h., Chemin de la Croix, salut.

27 Samedi.— St Gabriel de l'Addolorata.— A 7 h., messe et communion mensuelle des Enfants de Marie.— Le soir à 6 h., chapelet et salut.

28 Dimanche.— 4ème du mois.— 3ème de Carême.— A la messe de 8 h., Com. mens. des garçons.— Après les Vêpres, réunion du Tiers-Ordre dans la chapelle du Sacré-Cœur.

Actes Paroissiaux

(DU 15 DÉCEMBRE 1936 AU 15 JANVIER 1937)

BAPTÈMES.— Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 16 décembre, — PLAÀ Anita-Marie ; Parrain : Francis Perrin ; Marraine : Juliette Plaa. — Le 20, — GAUTIER Pierre-Emilien ; Parrain : Pierre Lebailly ; Marraine : Emilie Hiribourou. — GOIZIOU Roger-François ; Parrain : Frank Slaney ; Marraine : Marie Laprix. — Le 22, — COUSIN Mauricette-Liliane ; Parrain : Henri Lefèvre ; Marraine : Thérèse Lahiton. — Le 27, — HACALA Henri-Paul ; Parrain : J. Bte Sabarrotz ; Marraine : Pauline Hacala. — GIRARDIN Geneviève-Stéphanie ; Parrain : Théodore Girardiu. — Marraine : Marcelle Déhouet Le 3 Janvier, — KERZERHO Marie-Thrèse ; Parrain : Ernest Dibarrat ; Marraine : Augustine Dugué. — KNUDSEN Laure-Marie ; Parrain : Christian Morazé ; Marraine : Johanna Jarves.

MARIAGE— Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,

Le 31 décembre, — CHAIGNON Eugène-Joseph et LARRALDE Marie.

SÉPULTURES.— Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne

Le 18 décembre, — BALDOMERO-ALBISTUR Alberte, 2 ans. — Le 2 Janvier, LEBRETON Hélène, 43 ans. — Le 9, — PETITPAS Marie-Cécile, née Duval, 31 ans. — SLANEY Thomas, 11 mois.

Faites vivre et prospérer votre petite revue

en payant largement votre abonnement
en trouvant des abonnés nouveaux
en mettant des annonces.

Faites la connaître autour de vous.



LA BONNE PAGE

Les témoins infidèles de Jésus-Christ et ses témoins fidèles.

Dans le plan providentiel, où tout aboutit à Jésus-Christ, les chrétiens ont le devoir d'être les témoins de Jésus-Christ, de le refléter pour ainsi dire dans leurs paroles et leur conduite, et par là de lui préparer les voies dans les âmes, de coopérer à son œuvre rédemptrice.

Fasse Dieu qu'il n'y ait parmi nous que des « témoins » fidèles ! Il se rencontre en effet, hélas ! trop souvent, des témoins infidèles du Christ !

Ce sont, par exemple, ces chrétiens ignorants, qui ne savent rien de Jésus, de sa vie, de sa doctrine, de ses miracles, de son Eglise, et ne cherchent pas à s'instruire, alors qu'ils le pourraient aisément — et qu'ils le devraient — pour parer tout au moins au scandale que provoque parmi les incroyants l'ignorance religieuse des croyants.

Les témoins infidèles du Christ, ce sont aussi ces chrétiens superficiels, qui fondent leur piété sur les caprices de leur imagination et les émotions de leur sensibilité — fondement bien instable — et ne puisent pas dans les vérités de la foi la règle de leur pensée, la règle de leurs mœurs.

Les témoins infidèles du Christ, ce sont encore ces chrétiens hypocrites, qui font de la religion de Jésus un calcul, et s'en couvrent, quand cela leur paraît opportun, comme d'un manteau protecteur.

Les témoins infidèles du Christ, ce sont enfin et surtout ces chrétiens faibles, qui veulent allier l'esprit du monde et l'esprit du Christ.

Qui pourrait définir ce « monde » que Jésus a maudit ? Ce n'est pas la société des hommes, elle vient de Dieu ; ce n'est même pas l'ensemble des pécheurs, puisque Dieu leur fait miséricorde. Ce sont ces êtres aussi fuyants et insaisissables que pervers, qui se liguent dans l'ombre contre la vérité et contre la vertu. D'une part, ils sèment partout le préjugé, le doute, le scepticisme, quand ce n'est pas le mensonge ; d'autre part, et c'est leur tactique principale, ils organisent puissamment toutes les séductions du péché.

Le « monde », entendu dans ce sens, suggère à l'esprit que la doctrine



chrétienne est une forme passagère de la pensée religieuse sans cesse en évolution, qu'elle n'est pas la seule doctrine capable de diriger l'homme vers sa fin, que les préceptes en sont excessifs, qu'elle exagère notamment la corruption de la nature humaine, restée bonne au fond....

Le « monde » suggère au cœur qu'il faut curillir la sympathie où on la trouve, que l'innocence de la vie est pour les âmes inexpérimentées, qu'on peut avoir ses affections d'un côté, son devoir de l'autre.....

Le « monde », enfin, flatte les sens. Il n'admet pas que la jouissance, comme l'Eglise l'enseigne, n'est pas un but mais seulement un moyen destiné à faciliter le devoir, il ne voit qu'elle, et pour la rendre plus intense ou pour la multiplier, il utilise toutes les ressources de la vie de société, tous les raffinements de l'art, tous les progrès de la civilisation.

Et parce que, pour se procurer toutes ces jouissances, il faut de l'argent, et encore de l'argent, c'est lui, le monde, qui vante et pratique la course à la fortune, en dépit des lois de la justice et de la charité.

Voilà l'esprit du monde.

E. C.



A la messe du 1er Janvier

Quelques réflexions de Monseigneur

Vie paroissiale 1935.— Sacrements : Baptêmes, 107, Mariages, 31.
Communions de dévotion, 58000
1^{ères} Communions, 68,
Confirmations 73, Enterréments 64, dont 3 d'étrangers.

Ecoles : Collège, 145 élèves. Pensionnat, 130 élèves. Ste Croisine, 300.

Monseigneur rappela la nécessité du concours des parents pour l'assistance au catéchisme et la formation des enfants. Ce fut pour lui l'occasion de remercier, avec les dames catéchistes, toutes celles qui aident le clergé, donnant parfois largement leur temps et leurs peines comme m^rguillièrs, quête ses du Denier du Culte, chanteuses, zélatrices de confrérie.... Il remercia également les hommes qui se dévouent pour à vie paroissiale, spécialement à l'église.



Coup d'œil sur 1937. — L'œuvre de Mer. — L'utilisation de la Maison de l'Œuvre de mer se fera au fur et à mesure des besoins : le Collège est bien petit pour sa population enfantine ; une nouvelle école d'idéal et d'énergie, le scoutisme, fait ses débuts, il lui faudra bientôt un local approprié.... D'autre part, la grande salle des fêtes est toute prête pour les soirées récréatives.

Visite paroissiale : la nécessité d'une union plus étroite entre le clergé et les paroissiens appelle la visite de tous les foyers.

Retraites pascales : Ce que l'on souhaitait depuis plusieurs années va se faire : Le R. P. Michel Lagrée, endiste français, ancien combattant, nous viendra en mars et passera un mois parmi nous. Cette nouvelle fera plaisir.

Monseigneur termine en faisant allusion au 1er vendredi du mois.

« L'année commence sous le regard de Jésus. Mettez à profit cette coïncidence et renouvez dans vos familles l'introduction du Sacré Cœur. »



Le Carême

La sainte Eglise de Dieu, calme au milieu des tempêtes sociales, continue à diriger les consciences et rappelle constamment la grande loi de pénitence.

Chrétiens de St Pierre et Miquelon, écoutez toujours de bon cœur cette voix amie, même lorsque, pour votre bien, elle vous impose quelque sacrifice,

La souffrance n'est-elle pas nécessaire à nos âmes affaiblies et attirées par le péché ? La pénitence ne nous a-t-elle pas été laissée en exemple par Notre Seigneur lui-même ?

Faites votre Carême, priez davantage, supprimez quelque jouissance, supportez mieux vos peines, mettez de l'ordre dans vos affaires spirituelles, et la grâce de Dieu, soyez-en convaincus, vous fera trouver dans le sacrifice même un bonheur profond.

PRESCRIPTIONS DE MGR LE PRÉFET APOSTOLIQUE POUR LE CARÊME DE 1937 ET AUTRES JOURS DE L'ANNÉE

Article 1^{er}. — Nous rappelons aux Fidèles des Iles St-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le



jeûne sont prescrits par l'Église comme pratique de pénitence.

Art. 2. — La loi de l'abstinence interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon. — Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assai-sonnement des aliments maigres à la graisse. — Les jours où l'usage de la viande est permis, on peut servir au même repas viande et poisson.

Art. 3. — Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants :

Tous les vendredis de l'année; chaque mercredi de Carême (1); les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint tombent un vendredi, les lois du jeûne et de l'abstinence sont suspendues.

Art. 4. — La loi du jeûne prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes des œufs, des pâtes et un peu de poisson. — Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5. — Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60^e année commencée, et cela :

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi; les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, excepté si elles tombent le dimanche.

Art. 6. — D'après ce qui a été dit, durant le Carême, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence*:

Les mercredis et les vendredis; les 3 jours des Quatre-Temps. On ne peut donc faire ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence*:

Les lundis, mardis, jeudis et samedis. — Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. — Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. — En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. — Les personnes régulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

1) Au lieu du Samedi (*Indult du 10 fév. 1934*).



Art. 9. — Pour compenser les adoucissements apportés par l'Église aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens. — Les personnes qui, à cause de leur pauvreté ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété ou de charité.

Art. 10. — La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé ; l'autre moitié sera appliquée par l'Oratoire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique. Il convient de multiplier pendant le Carême l'assistance à la messe quotidienne, la visite au St Sacrement, le Chemin de la Croix, et de sacrifier les spectacles et autres amusements.

Art. 11. — Conformément à une prescription du 4^{me} Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discrétion, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe; en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques...

Art. 12. — Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 14 février, premier dimanche du Carême (2) et finira le 6 mai, fête de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 15 janvier 1937.

A. POISSON, *Préf. Apost.*

(2) Par Indult du Saint Siège en date du 10 février 1934.

Le Noël des Enfants pauvres

Le Clergé de la paroisse remercie au nom des petits nécessiteux les nombreux donateurs du Noël des écoles. Tout l'argent s'est transformé en vêtements.

Merci. Merci.

Mais permettez-nous de vous rappeler que si Noël est passé, la misère n'a pas disparu. Donnez encore, soit au presbytère, soit chez les Sœurs, de l'argent ou des habits.

Et vous, lecteurs de France, des Etats-Unis, du Canada, aidez-nous. Des colis,.... quelques petits sous, seraient les bienvenus.



Questions maritimes.

Au congrès social maritime de St Malo.

Extrait du discours de M. Lamort : « La collaboration des classes est la base de nos Comités et de notre action. Nous voulons que le marin reste un homme et conserve sa dignité. L'industrialisation de la pêche est néfaste à cette conception. Nous sommes pour le progrès, mais nous voulons avant tout que l'homme vive. Si l'organisation nouvelle doit nuire au pêcheur et à sa famille ce n'est plus du progrès, c'est de la barbarie. »

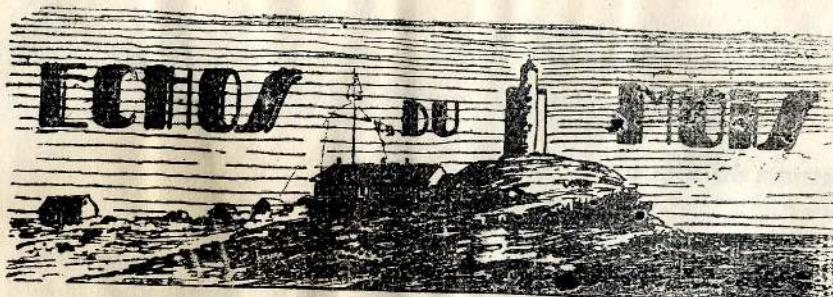
Le P. Lebret reprend les mêmes idées : « L'industrialisation de la pêche n'est-elle pas, au point de vue moral, une sorte d'expropriation, un vol même, puisqu'elle aboutit à la ruine totale des fonds de pêche? La liberté ne doit jamais détruire l'équilibre d'une profession, et le progrès social envisagé sous cet angle est une erreur profonde en contradiction formelle avec le principe premier de toute sociologie qui est le droit à la vie que possède chaque homme. »

Dans la dernière journée du Congrès, la discussion au groupe « pêche » porte sur la formation des Comités de collaboration dans le genre de ceux qui existent déjà à la satisfaction de tous pour le hareng, le thon, l'ode. Le Comité de grand pêche doit être réformé : les armateurs doivent accepter l'entrée des marins et des saleurs dans cet organisme afin de nouer une collaboration étroite propre à établir l'équilibre dans la production sans léser les intérêts de chacune des parties.

Mauvais livres. --

En soi, le livre mauvais est celui qui contient le mal, le mal de l'intelligence qui est l'erreur, le mal de la volonté qui est l'immoralité, le péché.

Relativement au lecteur, le livre mauvais est celui qui, mauvais en soi ou non, est pour son lecteur une occasion pratique d'erreur ou de péché.



Noël. — La douce fête du divin Enfant est venue mettre sa joie sereine dans les foyers et dans les coeurs.

Dans les foyers, selon la gracieuse et chrétienne coutume, les petites crèches ont trouvé place sous les sapins chargés de lumières et de clinquants. Dans les coeurs, la pureté renouvelée par le pardon a invité Jésus à renouer sa naissance eucharistique.

Une bonne température et un temps calme ont permis à minuit l'affluence la plus nombreuse pour assister à la Messe Pontificale à la fois pieuse et solennelle. La communion ordonnée a suivi, pendant la plus grande partie de la seconde messe qui était dite pour Notre Saint Père le Pape.

Vacances de Noël. — Le congé de Noël des enfants des écoles a eu lieu du mercredi 23 décembre 1936 après la classe du soir au lundi 4 janvier 1937 au matin.

Foyer Paroissial, — Arbre de Noël. — Le 3 janvier, a eu lieu au Patronage du Foyer Paroissial, l'arbre de Noël des jeunes gens, accompagné de la proclamation des résultats des concours.

Ce fut une soirée charmante et pleine d'entrain que cette réunion composée d'une soixantaine de membres, toute entière à la joie et à la gaieté. Un copieux goûter fait d'excellentes choses prélude à la fête, à l'issue duquel le Père Directeur dans une petite allocution rappelle le but de l'œuvre : « Un groupe de jeunes gens, unis ensemble par les meilleurs liens d'une bonne et franche camaraderie, évitant dans la mesure du possible les querelles et les disputes qui pourraient surgir parfois, cherchant à se rendre service les uns aux autres, se donnant les uns aux autres les bons exemples dont tous ont besoin. »

Dans la grande salle une séance gratuite de cinéma est offerte et ici le rire amusé se mêle au son du piano et aux accords des violonistes bénévoles.

M. Marsoliau, grand organisateur de cette soirée amicale, aidé en cela par le groupe de ses commissaires dévoués, lit ensuite le résultat du concours. Voici d'ailleurs le palmarès des gagnants :



Tir à la carabine : 1^{er} prix : Ernest Girardin.
 2^{eme} prix : Emilian Cormier.
 3^{eme} prix : Armand Fontaine.
 4^{eme} prix : Maurice Derrible.

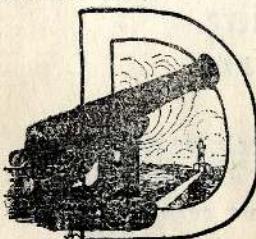
Prix d'honneur.

1^{er} prix : Francis Lemaire. 2^{eme} prix : Ernest Girardin.
 Billard : Emilian Cormier.

Ping-pong : Auguste Olano.

Les lots sont enfin tirés par les plus jeunes, après l'audition de quelques disques ciosis et, à voir le visage de chacun, il apparaît que tout est satisfaisant.

En somme, une fête d'un caractère intime et gai, sans rien de déplacé, qui demande un proche retour à une occasion favorable.



es renards argentés. — Un boucher de St Pierre, M. H. Gautier, en relation depuis longtemps avec les éleveurs de l'Île du Prince Edouard, avait remarqué chez eux des « ranch » de renards argentés. L'idée lui vint de se livrer sur notre île à cette nouvelle industrie.

L'essai dure depuis 4 années et semble devoir être couronné de succès. Ces jours-ci, en effet, une cinquantaine de peaux magnifiques sont parties pour les marchés de Londres et de Paris. Quatre éleveurs ont imité l'exemple de M. H. Gautier, et les pouvoirs publics favorisent le développement de cet élevage.

On compte qu'il y aura, dans quelques mois, plus de 500 renards dans nos « ranch ». Le climat, plus doux qu'en Canada, leur est particulièrement favorable ; et la nourriture peut leur venir en grande partie de la mer.

Dans l'Administration. — Du J. O. du 31 décembre,

Arrêté portant promotion dans le personnel des cadres locaux.

Sont promus :

A la 1 ^{re} classe du grade de Commis expéditionnaire	M. Marcel Letournel.
A la 3 ^{eme} classe du grade de Matelot-chef (Douanes)	M. Joseph Casamayor
A la 2 ^{eme} classe du grade d'Ecrivain expéditionnaire	M. J. B ^e Hallouet.
A la 1 ^{re} classe du grade d'Instituteur	M. Amédée Tillard.
A la 2 ^{eme} classe du grade de Typographe	M. Georges Nicole.
A la 3 ^{eme} classe du grade d'Infirmier	M. Louis Hue.
A la 2 ^{eme} classe du grade de Facteur	M. Auguste Goupillièr.
A la 1 ^{re} classe du grade de Garde de Phare	M. Camille Letournel.
A la 2 ^{eme} classe du grade de Commis de la Trésorerie	M. Jacques Favereau.
A la 3 ^{eme} classe d'écrivains expéditionnaires stagiaires	MM. Jean Déminiac et Eugène Lafargue.



Budget 1937 — Du même J. O,
Est rendu provisoirement exécutoire le budget du Service local pour
l'exercice 1937, sous réserve de l'approbation par décret ;

Recettes ordinaires	7.907.600 fr.
Dépenses ordinaires	7.907.600 fr.

Nouvelle épidémie. — Les classes étaient à peine recommandées que les effectifs des présences se mirent à fondre d'une façon alarmante. Il s'agit cette fois de la rougeole. Plaise à Dieu qu'elle soit bénigne et qu'elle ne dure pas.

La Conversion d'Eve Lavallière

Juin 1917

..... Elle avait cherché un apaisement au désarroi de son âme en faisant du spiritisme. Et l'esprit, par l'intermédiaire d'un médecin fameux lui avait imposé, comme condition, d'abandonner certaines pratiques de religion qui lui restaient.

Ecoutons sa conversation avec le curé de Chanceaux.

« Il m'en coûtait de ne plus faire à mon habitude le signe de la Croix quand je croisais un enterrement. Je tins cependant parole. Mais lui, Lucifer, ne fit rien pour moi.... — En colère je le traitai d'impuissant et de farceur, je congédiai le médium et décidai qu'il n'y avait pas de démon.

— « Comment, mademoiselle, que dites-vous là ? vous m'épouvez !

— « Je dis que le démon n'existe pas, monsieur le curé, et j'en suis sûre.

— « Eh bien ! moi, je vous dis qu'il existe, mademoiselle ! Fallait-il que vous fussiez protégée, en effet, pour n'avoir pas été sa victime. Mais prenez garde, je vous le répète, de ne pas retomber sous sa coupe. »

Le curé parti, Eve reste clouée sur place, puis, continuant tout haut son monologue : « Mais si le démon existe, Dieu aussi existe ! Et si Dieu existe, qu'est-ce que je fais sur la terre ? Qu'est-ce que je fais de ma vie ? »

Le soir, Eve réfléchit longuement.



Le lendemain vers 9 h., Monsieur le curé arrive. Eve est plus grave et désérente.

« Mademoiselle, dit-il, ce que vous m'avez dit hier m'a bouleversé. Et je vous avouerai que j'ai passé une bonne partie de la nuit en prières afin d'avoir une bonne inspiration à votre sujet. J'ai aussi célébré la messe dans les mêmes intentions. Tenez voici ce que je vous apporte. C'est la vie de Marie Madeleine par le Père Lacordaire. Lisez ce livre à genoux. Vous verrez ce que le bon Dieu peut faire d'une femme comme vous.

Elle lut, et sa voix s'entrecoupait de sanglots.... et la semaine s'écula dans la même atmosphère de gravité et de recueillement.

.....
Quelques jours plus tard, elle se confessait.

d'après O. E.



Un peu de notre Histoire (151).

- 1829-1830 -

Au sujet de la prime à la pêche (Suite)

Le 21 février 1830, le Département répond à cette supplique, par la notification au chef de la colonie, de l'ordonnance du 7 décembre précédent portant prorogation jusqu'au dernier jour de 1832, sauf quelques légères modifications, du régime établi par l'ordonnance du 24 février 1825 concernant les primes d'encouragement pour la pêche de la morue.

« Les changements apportés à l'état de choses antérieur, écrit le baron d'Haussey, ne sont de nature à causer aucun préjudice de quelque importance aux intérêts de nos Etablissements de Saint-Pierre et Miquelon. On ne peut donc douter que les dispositions adoptées par S. M. y soient accueillies avec reconnaissance, et qu'elles ne fassent cesser les inquiétudes qui y ont été éprouvées dans ces derniers temps. »

Il faut croire que l'ordonnance dont il s'agit ne calma nullement les inquiétudes car le Commandant Brue en fait part au ministre dans son rapport du 30 octobre sur les résultats de la campagne de pêche.

« Ce résultat est au-dessous de celui de l'année dernière qui était de 43. « 909 quintaux, pêchés par 1440 hommes tant sédentaires qu'hivernant. « Mais le poisson a été aussi bien préparé et la saison a été favorable pour les pêcheurs. Cependant malgré la belle qualité de la morue, les pêcheurs ne l'ont pas vendue plus avantageusement que l'année dernière. Cette sta-



« gnation dans les affaires commerciales est causée par l'incertitude où sont « les commerçants de cette colonie sur la continuation de la prime accordée « sur la morue exportée de St Pierre et Miquelon aux colonies françaises « en vertu de l'ordonnance du 17 décembre 1829 dont l'effet doit cesser le « le dernier jour de Février 1832.

« Il serait bien à désirer, Mgr., que les commerçants de cette colonie fus- « sent rassurés sur les craintes qu'ils ont aujourd'hui, car s'ils n'ont pas, à « la fin de la saison de pêche de 1830, la certitude que la prime n'éprouvera « aucune réduction, nos malheureux pêcheurs sédentaires ne trouveront « plus à vendre leur morue même au plus bas prix, car elle a déjà éprouvé « une baisse de 10 fr. à 12 fr. par quintal.

L'affaires des primes en est là à la fin de 1830.

Une ordonnance du lieutenant-général du royaume du 1^{er} Août 1830 prescrit que la nation française reprendra ses couleurs ; qu'il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

En exécution des ordres du ministre de la marine et des colonies, Baron Dupin, le pavillon tricolore est arboré le 16 septembre suivant à St Pierre avec un enthousiasme difficile à exprimer et au bruit d'une salve de 101 coups de canon. A Miquelon, la même cérémonie se déroulait quelques jours plus tard.

(A suivre)

E. S.

La fête de la Communion solennelle, de la Confirmation et de la rénovation des vœux du baptême est fixée au dimanche de la Très Sainte Trinité le 23 mai prochain.

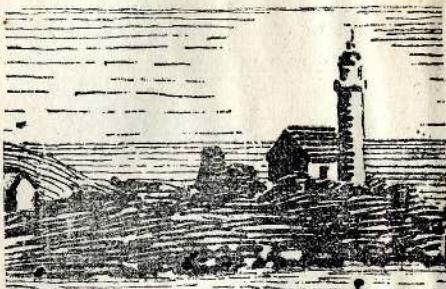
La Communion des petits enfants aura lieu le premier dimanche du mois de mai.

A Vendre

Une propriété

28.000 francs

S'adresser à M^{me} F. Rosse



LE FEU ROUGE DE LA PASSÉE DU SUD-EST

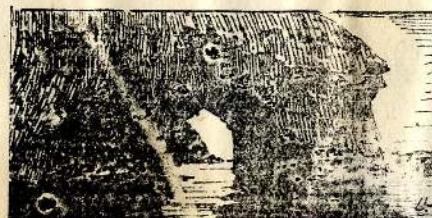
MARIAGE.— Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,

Le 25 novembre.— TÉLETCHÉA Henri et MÉNARD Emma, Catherine.

Réunion des marins.— Les marins ont tenu leur réunion générale le dimanche 13 novembre à 15 heures. Après lecture du procès-verbal de la dernière séance par le secrétaire F. Sollier, le président V. Patrice se plaint du nombre bien restreint des assistants : treize membres seulement sont présents sur 47 qui font partie de l'association. Il dit sa désolation de constater que la société n'est pas ce qu'il aurait voulu qu'elle fût, elle ne prospère pas, et continue même de péricliter ; trois anciens membres ont donné leur démission dans le courant de l'année et ils n'ont pas été remplacés par de nouvelles recrues. Cependant, désireux de maintenir, coûte que coûte cette société, dont il fait partie depuis sa fondation en 1897, et dont il est le président depuis 13 ans, V. Patrice fait appel à la bonne volonté de tous les anciens pour trouver de nouvelles adhésions.

Le trésorier, C. Jugan, donne lecture de l'état financier, qui n'est guère brillant : il reste en caisse à peine un millier de francs, et les secours qui sont accordés cette année sont d'autant plus réduits que l'administration elle-même, qui avait coutume de lui verser une subvention, vient de la supprimer. Une somme de 550 fr. a été distribuée, à titre de secours, pour cause de maladie, entre trois sociétaires : C. Jugan, J. Lehuenen et E. Jugan. De plus, les frais pour produits pharmaceutiques et visites de médecin s'élèvent à 200 fr. Il fut décidé qu'une réprimande serait adressée à tout sociétaire, qui se contenterait de faire, par écrit, une demande de secours, pour cause de maladie, sans avoir justifié son absence à la réunion générale. Enfin, tous les membres du bureau ont accepté de garder leurs attributions pour 1937.





Chronique de Miquelon

LE CAP PERCÉ DE LANGLADE

BAPTÈME.— Est devenu enfant de Dieu et de l'Eglise,
Le 30 décembre.— GASPARD Joseph-Noël ; Parrain : André Gaspard ;
Marraine : Augusta Vigneau.

**

Noel,— Cette fête apporte toujours avec elle des émotions nouvelles. Cette année la messe de minuit fut de l'avantage unanime particulièrement gaie. L'an dernier c'était l'inauguration de l'éclairage électrique, cette fois ce fut l'illumination des lustres qui s'ajoutait, rendant à notre coquette église un aspect véritablement féerique. Le chant des vieux « Noël » fut très réussi et surtout—and ce fut le plus beau—the spectacle de presque toute la paroisse s'approchant dans le plus grand recueillement et le plus bel ordre de la Sainte Table pour recevoir son Dieu. Miquelon marche vers le progrès, et le vrai.

Théâtre.— Il fallait le clou à cette belle journée de Noël. On le trouva au Foyer Paroissial dans une séance récréative. Nos jeunes acteurs y déployèrent un talent vraiment insoupçonné qui nous permit de passer deux heures très intéressantes où les plus moroses furent détendus par une hilarité communicative et générale. Nos compliments à toutes les bonnes volontés qui ne s'arrêtèrent pas en si bon chemin.

Arbre de Noël.— Comme tous les ans l'école maternelle des Sœurs a eu son arbre de Noël, et le dimanche 10 janvier nous ramena au Foyer pour voir cette fois les « tout petits » qui à leur façon surent aussi nous intéresser. Mais ce qui les intéressa eux surtout ce fut l'arbre de Noël qui plait sous les lots les plus divers. Mais bientôt ils se chargèrent de le soulager à la grande joie des parents. A tous ceux qui d'une façon quelconque ont contribué au bonheur de nos enfants un bien cordial merci.

L'Hiver.— On l'attend toujours, les Miquelonnais attendent qu'il gèle les étangs, couvre la terre de son blanc manteau de neige, afin de pouvoir « rallier » le fourrage et partir au bois. Ne croyez pas que tout le monde bénit la Providence de nous épargner le froid et les tourbillons de poudrin. Non, tout le monde n'est pas satisfait, car sans neige et sans glace pas de trainage possible, donc pour beaucoup l'inaction forcée.

Mais peut-être ne perdons-nous rien pour attendre.



Mesdames, Mesdemoiselles,
ATTENTION ! Sérieuse économie à réaliser.
Vente directe de la Fabrique au Consommateur.

« THE FASHION FROCKS INC. », une des plus importantes manufactures de robes d'Amérique, vous offre pour des prix relativement *bon marché*, des robes de *bon goût*, de *qualité supérieure* et d'un *style incomparable* à des prix variant de :

S 2,98 à S 9,98

Venez consulter nos nombreux modèles illustrés.

Venez juger de la qualité des tissus.

Renseignements et échantillons chez : Gaston MARSOL U,
Agent exclusif pour les îles St PIERRE ET MIQUELON



Gustave DAGORT

Charbon criblé de Sydney.--

Bois pour constructions à bas prix.--

Ciment et feutre.--

Beurre du Cap Breton --

Vin de Bordeaux en barriques.

**ALBERT BRIAND**

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

HOTEL LAJANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE

H. A. PATUREL

Commission-Consignations

Gros et détail

Epicerie, Vins et Spiritueux

Biscuits fins Confiserie, Fruits

Légumes, grains, foin, charbon

Confections, Chaussures etc.

Représentant:

The Ogilvie Flour Mills Co. Montreal

Newfoundland and Canada Steamships Limited

Shaw Steamships Company.



Un complet ou un pardessus ne doit s'acheter que dans une maison de confiance. Vous ne trouverez nulle part des garanties plus sérieuses que celles qui vous sont offertes par

TIP TOP TAILORS Limited.

Complet ou pardessus fait sur mesures.

Prix unique : \$ 24, 75

Pour être Belle.

*Un tailleur ou un manteau. Oui !...
mais du nouveau, du goût, de la variété, du chic.
TIP TOP TAILORS vous offre tout cela.*



W. R. JOHNSTON & Co Limited

Avant de vous décider pour votre complet ou pardessus voyez d'abord les spécialistes du genre, qui vous émerveilleront par la qualité des tissus et leurs prix : sur vos mesures,

Complet ou pardessus de \$ 19,50 à 31,85

Tailleur ou manteau de \$ 20,80 à 34,45

Renseignements et échantillons chez:

Etienne DAGUERRE

distributeur pour les ILES ST PIERRE et MIQUELON.



LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège Social à TORONTO, Canada.

Notre Banque est plus qu'uniquement un lieu où l'on peut en toute sécurité placer des fonds; c'est aussi une institution dont l'intention et le but sont d'aider ses clients dans la sage direction de leurs intérêts financiers et commerciaux.

Nous sommes organisés de façon à bien vous servir en ce qui concerne tout ce qui intéresse la Banque, y compris la vente des traites, de mandats-espèces, de chèques pour voyageurs, et de lettres de Crédit.

Venez, sans hésiter, nous consulter sur toutes questions au sujet des opérations de Banque.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Capital versé : 30 Millions de Dollars

Fonds de Réserve : 20 Millions de Dollars

Succursale de St-Pierre & Miquelon

J. R. PILON

Directeur.